Image not found or type unknown

Credit immobilier sans garantie ITT

Par **delphine derraz**, le **24/07/2017** à **15:58**

bonjour , mon mari et moi avons fait à credit il y a 14 ans l'achat d'une maison .etant en arret maladie depuis 2 mois j'ai par curiosité regardé mon contrat de credit et là surprise : nous n'avons pas la garantie ITT . nous avons demandé à notre banque aupres de laquelle nous avons effectué notre credit de nous fournir le document comme quoi nous aurions refusé cette garantie car si cela nous l'avez ete proposé nous ne l'aurions pas refusé du fait que nous ne savons pas ce qu'il peut nous arriver en 20a ans de credit .ma question est donc la suivante :est -il normal que nous n'ayons pas cette garantie ? est il possible de prétendre à un defaut de conseil de la part de notre banque ?
merci pour toutes vos reponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés